

Roissy, le 30 avril 2014

Société AIR FRANCE  
**Monsieur Frédéric GAGEY**  
Président Directeur Général  
CL.DA  
45, rue de Paris  
95747 Roissy Charles de Gaulle CEDEX

N/Réf. : 2014/04/30/DE

**LETTRE OUVERTE**

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai pris connaissance de votre lettre ouverte du 29 avril 2014 et je souhaite y répondre par le même canal.

Sur la forme tout d'abord, vous avez souhaité vous adresser à moi par ce biais : cela est étonnant puisque depuis le dépôt de notre préavis, vous ne m'avez jamais contacté directement. Tout au plus avons-nous eu deux réunions sur le sujet avec le DRH d'Air France, l'une au tout début du préavis et l'autre lundi 27 avril. Lors de cette dernière réunion, l'unique objectif de votre DRH a été de nous convaincre de retirer nos demandes sur la loi Diard, soutenant qu'elle vous est très utile pour mater aussi les autres catégories de personnel. Quel syndicaliste croyez-vous que je sois pour accepter un tel discours ?

Sur la forme encore, je passerai sur la « convocation » à retirer ce courrier auprès de votre secrétariat, c'était une provocation inutile.

Enfin, plus grave, vous déclarez aux salariés sur l'intranet de la compagnie dans le message d'accompagnement de votre lettre en parlant du SNPL France ALPA : « ce syndicat national des pilotes, non représentatif des pilotes d'Air France ». Nous vous avons contacté pour demander un droit de réponse que vous nous avez refusé. Il s'agissait donc bien d'une volonté de nuire. Nier le vote des 72 % de pilotes d'Air France qui ont soutenu le SNPL France ALPA lors des dernières élections professionnelles est simplement indigne. Nous les laissons apprécier l'affront à sa juste valeur. Cette provocation supplémentaire n'est pas de nature à apaiser un climat social au plus fort de sa tension.

.../...

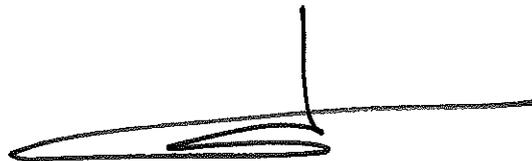
Sur le fond maintenant, si nous partageons effectivement les objectifs sur le sujet de la concurrence loyale, nous ne partageons pas les méthodes. Aux discussions de couloir entre collègues de promotion, aux petits arrangements entre amis, nous préférons le débat ouvert, public et transparent. Ce d'autant que les résultats de votre méthode ne sont pas probants : je ne citerai à ce sujet que la récente augmentation de la taxe Chirac ou de la TVA sur les vols intérieurs. Votre silence sur ces sujets lors de votre audition à l'assemblée du 18 septembre 2013 était assourdissant.

Concernant les corrections à apporter à la loi Diard, si nous sommes soucieux comme vous de l'information de nos clients lors d'un conflit social, nous ne pouvons accepter que les compagnies utilisent cette loi pour remplacer les salariés grévistes par des salariés basés dans d'autres pays et porter ainsi atteinte au droit constitutionnel qu'est le droit de grève. Sur ce point, Monsieur le Président, le Groupe Air France est loin de tout reproche, il a même été un pionnier en la matière en remplaçant les pilotes de Cityjet (alors filiale à 100 % d'Air France) par des pilotes de la base de Dublin lors des derniers conflits sociaux. Vous nous jurez la main sur le cœur que cette problématique ne concerne pas les pilotes d'Air France mais au vu de ce précédent, nous sommes certains que vous n'hésitez pas à user des mêmes méthodes à Air France lorsque vous en aurez l'occasion.

Enfin, sur le redressement de l'entreprise, les pilotes d'Air France et le SNPL France ALPA n'ont aucune leçon à recevoir de votre part. Les pilotes ont largement participé au redressement des comptes de l'entreprise par le blocage de leur salaire, de leurs avancements et l'augmentation de leur productivité. Le SNPL Air France ALPA a été le premier syndicat à signer l'accord Transform 2015, le premier à signer l'accord bases province même si les efforts fournis sur ce dernier point ont été annihilés par l'inconséquent passage en force de l'entreprise concernant les PNC. Passage en force qui va coûter des millions à Air France, comme les amendes cargos lui ont coûté des centaines de millions. Il conviendrait de balayer devant votre porte avant de stigmatiser les pilotes de ligne.

Encore une fois, nous aurions préféré aborder ces sujets avec vous pendant les trois mois de notre préavis. Aujourd'hui, le conflit approche et nous ne nous laisserons pas distraire par des polémiques stériles et par une guerre de communiqués. Nous préférons occuper le temps précieux disponible jusqu'au conflit à travailler pour obtenir des réponses à nos demandes. Nous apprécierions que vous en fassiez de même.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'assurance de notre parfaite considération.



**Yves DESHAYES**  
*Président du SNPL France ALPA*